



### AIDE A LA FONCTION D'EMPLOYEUR

- Adhésion : 20,40 €/an

En fonction du volume horaire, les frais de gestion hors taxes <sup>(1)</sup> s'élèvent à :

De 1 à 6 heures / mois	Tarification forfaitaire	20,27 € H.T/mois
De 7 à 105 heures / mois	Tarification horaire	2,89 € H.T/heure
+ de 105 heures / mois	Tarification forfaitaire	308,49 € H.T/mois

(1) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 20 %.

### SERVICES A LA PERSONNE

### SERVICES MENAGERS

### GARDE D'ENFANTS

- Adhésion : 17,40 €/an
- Frais de gestion\* : 6,00 €/mois

<b>VOUS N'AVEZ PAS DE PRISE EN CHARGE</b>	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
<b>TARIF COMPLET</b>	22,99 € H.T/heure <sup>(2)</sup>	30,53 € H.T/heure <sup>(2)</sup>

<b>VOUS AVEZ UNE PRISE EN CHARGE</b>	Jours ouvrables :	Dimanche et jours fériés :
<b>APA** ; PCH**</b>	22,99 €/heure	22,99 €/heure
<b>ACTP**</b>	22,35 €/heure	29,69 €/heure
<b>PAJE** ; CESU préfinancés ; complément d'heures</b>	22,99 € H.T/heure <sup>(2)</sup>	30,53 € H.T/heure <sup>(2)</sup>

(2) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 10% si l'utilisateur est considéré comme non-fragile : âgé entre 6 et 59 ans, ne pouvant justifier d'un handicap ou d'une prise en charge de Département

\*\* APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie ; PCH : Prestation de Compensation du Handicap ; PAJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ; ACTP : Action compensatrice Tierce Personne.

*\*Pas de frais de gestion pour les usagers ayant une prise en charge du Département, pour le référencement téléassistance, les services occasionnels ADAR Quiétude et les tarifs complets assujettis à TVA.*

*Déclarable fiscalement, récupérable au titre du crédit d'impôt à hauteur de 50 %.*

## REFERENCEMENT TELEASSISTANCE

**NOCTEO** ® : Service assuré uniquement sur les communes de Saint-Nazaire, Le Pouliguen, Pornichet et La Baule

**NOCTI SERVICES** ® : Service assuré uniquement sur les communes de Nantes et agglomération

Abonnement mensuel	23,56 € H.T/mois <sup>(3)</sup>
+ Forfait intervention	33.68 € HT <sup>(3)</sup>

(3) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 10 % si l'utilisateur est considéré comme non-fragile : âgé entre 6 et 59 ans, ne pouvant justifier d'un handicap ou d'une prise en charge de Département.




## SERVICES OCCASIONNELS : ADAR QUIETUDE

	Durée	Tarif H.T <sup>(4)</sup> Jours ouvrables :	Tarif H.T <sup>(4)</sup> Dimanche et jours fériés :
<b>ECLAT</b>	3 heures	69,00 € soit 23 €/heure	
<b>SERENITE</b>	4,50 heures	101,00 € soit 22,44 €/heure	134,00 € soit 29,78 €/heure
<b>RECEPTION</b>	3 heures	69,00 € soit 23 €/heure	92,00 € soit 30,67 €/heure
	5 heures	113,00 € soit 22,60 €/heure	150,00 € soit 30,00 €/heure
	7 heures	157,00 € soit 22,43 €/heure	208,00 € soit 29,71 €/heure
<b>BOUT'CHOU</b>	4 heures	90,00 € soit 22,50 €/heure	120,00 € soit 30,00 €/heure
	6 heures	134,00 € soit 22,33 €/heure	177,00 € soit 29,50 €/heure
	8 heures	176,00 € soit 22,00 €/heure	234,00 € soit 29,25 €/heure

(4) Le taux de TVA applicable sur ces prestations est de 10 % si l'utilisateur est considéré comme non-fragile : âgé entre 6 et 59 ans, ne pouvant justifier d'un handicap ou d'une prise en charge de Département.

Ces heures ouvrent droit à réduction ou crédit d'impôt sur le revenu, sur la base de la moitié des sommes dispensées au cours de l'année précédente, dans la limite d'un plafond de 12 000 € pour les dépenses réalisées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit une exonération possible de 6 000 €.

Ce plafond est majoré de 1 500 € :

-  Par enfant à charge
-  Pour chaque membre du foyer fiscal âgé de 65 ans et plus
-  Lorsque le contribuable rémunère un salarié au domicile d'un ascendant bénéficiaire de l'APA lorsque ce dernier est âgé de plus de 65 ans

L'application de ces majorations ne peut toutefois pas porter le plafond des dépenses prises en compte pour le calcul de la réduction d'impôt au-delà de 15 000 € (soit une réduction maximale de 7 500 €).

## DEVIS

Un devis gratuit est établi systématiquement